



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 novembre 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1936 (2010)

I. Introduction

1. Au paragraphe 6 de sa résolution 1936 (2010), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui rendre compte tous les quatre mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'exécution de l'ensemble de ses tâches. Le présent rapport est le premier établi en application de cette résolution.

2. Il fait le point sur les activités menées par l'Organisation des Nations Unies en Iraq depuis mon précédent rapport (S/2010/406), en date du 29 juillet 2010. Il rend compte de l'évolution politique et des événements internationaux et régionaux clefs qui concernent l'Iraq, ainsi que des questions opérationnelles et des problèmes de sécurité.

II. Principaux événements politiques concernant l'Iraq

A. Évolution politique, y compris la formation du Gouvernement

3. Après des mois de négociations, les principaux blocs politiques irakiens sont parvenus le 11 novembre à un accord sur la formation d'un « gouvernement de partenariat national » par les blocs élus lors des élections parlementaires nationales tenues le 7 mars 2010. De ce fait, le Conseil des représentants a, à sa séance du 11 novembre, élu son président, deux vice-présidents et le Président de la République. Osama al-Nujaifi du bloc Iraqiya a été élu Président et Qusai al-Suhail, de la tendance sadriste, et Aref Tayfour de l'Alliance du Kurdistan, vice-présidents. Jalal Talabani a été réélu Président pour un second mandat. Dès sa réélection, il a demandé à Nouri al-Maliki de former le nouveau gouvernement en tant que Premier Ministre. Aux termes de la Constitution iraquienne, M. al-Maliki doit nommer les membres du Conseil des ministres dans les 30 jours de sa nomination au poste de Premier Ministre.

4. Avant l'accord politique du 11 novembre, le Conseil des représentants ne siégeait plus depuis sa séance d'ouverture du 14 juin en raison de désaccords sur l'allocation des postes clefs, y compris celui de Premier Ministre. À l'initiative du



Président du Gouvernement régional du Kurdistan, M. Massoud Barzani, les dirigeants de tous les blocs politiques représentés au Conseil des représentants se sont réunis à Erbil les 8 et 9 novembre. Les réunions se sont ensuite poursuivies à Bagdad et, le 11 novembre, un accord politique a été conclu sur l'allocation des postes clefs (Président du Parlement, Président de la République et Premier Ministre). Les principaux blocs ont également signé un accord en trois points qui comportait les éléments suivants : a) un Conseil national des hautes stratégies serait créé et la législation nécessaire adoptée par le Conseil des représentants; b) une fois les procédures juridiques nécessaires suivies, trois candidats de premier plan de l'Alliance Iraquiya seraient exemptés du processus de débathification; et c) le Conseil national des hautes stratégies n'analyserait que les problèmes que pose la réconciliation nationale et prendrait les décisions à cet égard sur la base des procédures arrêtées au Conseil.

5. Le 11 novembre, lors du vote au Parlement pour l'élection du Président, les membres de l'Alliance Iraquiya sont sortis en signe de protestation. Ils ont exigé la libération de détenus et l'annulation de la décision de disqualifier trois des candidats de l'Alliance dans le cadre du processus de débathification. Le 13 novembre, ils sont revenus siéger au Parlement étant entendu qu'un comité serait créé, au sein duquel tous les blocs seraient représentés, pour veiller à l'application de l'accord en trois points signé le 11 novembre. Les discussions devraient se poursuivre entre les dirigeants des blocs politiques irakiens sur le programme du gouvernement, la composition du Conseil des ministres et la réforme des institutions de l'État.

6. La communauté internationale, notamment les pays voisins de l'Iraq, s'est réjouie de l'accord ouvrant la voie à la formation d'un gouvernement. Dans une déclaration en date du 12 novembre, le Conseil de sécurité « [s'est] félicit[é] de l'accord conclu en vue de la formation d'un gouvernement de collaboration nationale ... [et a] encourag[é] les dirigeants irakiens à s'engager de nouveau à œuvrer pour la réconciliation nationale ».

7. Le 3 octobre 2010, le Conseil des ministres a décidé d'ajourner au 5 décembre, date provisoire, le recensement initialement prévu pour le 24 octobre. Cette décision a été motivée par le refus des autorités du Gouvernorat de Ninewa d'autoriser le Gouvernement régional du Kurdistan à procéder au recensement dans certains districts de Ninewa. Le Gouvernorat de Ninewa a aussi décidé de mettre fin à la formation du personnel devant procéder au recensement. Un accord conclu ultérieurement entre le Gouverneur de Ninewa et l'Organisme central des statistiques et des technologies de l'information du Ministère de la planification a permis aux préparatifs du recensement de reprendre dans le Gouvernorat. Les dirigeants arabes et turkmènes de Kirkouk et des politiciens arabes sunnites d'autres gouvernorats avaient aussi demandé un ajournement, au motif que la sécurité ne pourrait être assurée parce qu'ils craignaient que des liens soient établis entre le recensement et l'avenir des territoires en litige.

8. Le 19 octobre, la Cour suprême fédérale a, à la demande du Gouvernement irakien, rendu une décision expliquant que le recensement national proposé n'était pas de ceux visés à l'article 140 de la Constitution irakienne, relatif au règlement des litiges territoriaux. Les préparatifs se poursuivent en vue du recensement, mais il semble de plus en plus douteux, étant donné les divergences de vues, qui portent essentiellement sur la question de savoir s'il convient ou non de ventiler les données par origine ethnique, qu'il puisse avoir lieu le 5 décembre.

9. Les menaces qui pèsent sur les minorités ont été mises en lumière par l'attentat perpétré contre l'église catholique Notre-Dame du Salut le 31 octobre et par la série d'attentats coordonnés à l'explosif et au mortier perpétré le 10 novembre dans des quartiers à majorité chrétienne de Bagdad. Un groupe de rebelles lié à Al-Qaeda a revendiqué la responsabilité de l'attentat contre l'église, et a averti que tous les chrétiens étaient des cibles légitimes. Des dirigeants et hommes politiques chrétiens d'Iraq ont condamné les attentats et demandé aux chrétiens de demeurer en Iraq, comme l'a fait le Premier Ministre, M. al-Maliki, durant sa visite à l'église.

10. Le 2 novembre, une série d'attentats ont été commis dans des quartiers principalement chiites de Bagdad. Au moins 15 explosions, dont bon nombre causées par des voitures remplies d'explosifs et des tirs de mortiers, ont tué au moins 76 personnes et fait plus de 200 blessés. Le 8 novembre, deux voitures piégées ont visé des autocars transportant des pèlerins pour la plupart iraniens à Kerbala et à Najaf et ont tué au moins 10 personnes et fait de nombreux blessés. L'attentat à l'explosif de Najaf s'est produit à 150 mètres seulement du sanctuaire de l'imam Hussein, un des lieux les plus sacrés de l'islam chiite.

B. Événements régionaux concernant l'Iraq

11. Pour bénéficier de l'appui politique des pays voisins, les dirigeants politiques irakiens ont fait beaucoup de visites dans les pays de la région. C'est ainsi que lors d'un voyage le Premier Ministre, M. al-Maliki, a rencontré le Président égyptien, M. Hosni Mubarak, le Guide suprême, l'ayatollah Ali Khamenei, et le Président de la République islamique d'Iran, M. Mahmoud Ahmadinejad, le Roi Abdallah ben al-Hussein de Jordanie, le Président de la République arabe syrienne, M. Bachar al-Assad, et le Premier Ministre turc, M. Recep Tayyip Erdogan. De son côté M. Allawi, de l'Alliance Iraqiya, s'est rendu à Amman, au Caire, à Damas et à Ryad.

12. Le 24 septembre, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York, le Ministre irakien des affaires étrangères, M. Hoshyar Zebari, et le Ministre syrien des affaires étrangères, M. Walid al-Mouallem ont confirmé que l'Iraq et la Syrie avaient décidé de rétablir pleinement leurs relations diplomatiques et que leurs ambassadeurs respectifs allaient regagner leurs postes. Le 10 octobre 2010, l'ambassadeur d'Iraq en Syrie, Ala'a Hussein al-Jawadi, a repris ses fonctions à Damas après une absence d'un an. L'Égypte et la Jordanie ont annoncé leur intention d'ouvrir des consulats à Erbil avant la fin de 2010.

13. Le 22 septembre, la septième réunion des Ministres de l'intérieur des pays voisins de l'Iraq s'est tenue à Bahreïn. Y ont participé des représentants de l'Arabie saoudite, du Bahreïn, de l'Égypte, de l'Iraq, de la Jordanie, du Koweït, de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran, de la Turquie, de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la Conférence islamique. La MANUI y a assisté en tant qu'observateur. Les participants se sont entretenus des problèmes liés au terrorisme et aux activités transfrontières illicites affectant l'Iraq et la région. Ils ont souligné que la sécurité en Iraq était un facteur clef de la stabilité de la région et ont réitéré l'attachement de leurs gouvernements respectifs à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Iraq.

14. Le Président de l'Iraq, M. Jalal Talabani, et la délégation qui l'accompagnait sont arrivés en Libye pour participer au Sommet extraordinaire de la Ligue des États arabes organisé à Syrte le 9 octobre. M. Talabani a aussi participé au Sommet arabo-

africain qui a eu lieu dans la même ville le 10 octobre. Le Ministre iraquien des affaires étrangères a commencé les préparatifs pour accueillir le prochain sommet arabe à Bagdad en mars 2011. Le Vice-Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Ahmed ben Hilli, a annoncé que le thème principal de ce sommet serait « la solidarité avec l'Iraq ».

15. Le 13 août, le Parti des travailleurs du Kurdistan (PTK) a annoncé un cessez-le-feu unilatéral qu'il a renouvelé le 1^{er} novembre. Le 27 septembre, on a appris que des gardiens de la révolution iraniens avaient tué 30 militants du Parti pour une vie libre au Kurdistan (PJAK) près de la frontière irano-iraquienne. Ceci se serait produit après un attentat à la bombe qu'aurait commis le PJAK une semaine auparavant contre un défilé militaire dans la ville frontière iranienne de Mahabad et qui aurait tué 12 personnes.

16. À la suite des discussions qui ont eu lieu entre mon Représentant spécial pour l'Iraq, Ad Melkert, et le représentant du Gouvernement iraquien le 26 octobre, le Gouvernement iraquien n'a pas encore confirmé qu'il était prêt à poursuivre l'exécution du projet d'entretien de l'abornement de la frontière entre l'Iraq et le Koweït prévu par la résolution 833 (1993) du Conseil et a versé sa part du montant additionnel de 600 000 dollars nécessaire pour maintenir le niveau de préparation du projet. Il faudrait notamment recruter du personnel de projet et obtenir des services pour commencer les opérations sur le terrain en mars 2011.

17. Le 30 octobre, le Roi Abdallah ben Abdelaziz Al Saud d'Arabie Saoudite a invité des dirigeants politiques irakiens à Ryad pour tenter de sortir de l'impasse où se trouvait la formation du nouveau gouvernement. La Ligue des États arabes a aussi été invitée à faciliter les pourparlers. Si, d'une manière générale cette initiative a été accueillie positivement par les principaux blocs en Iraq, certains dirigeants et parlementaires ont déclaré qu'ils souhaitaient que le problème de la formation du Gouvernement iraquien soit réglé en Iraq.

C. Événements internationaux intéressant l'Iraq

18. Le 10 novembre, le Contrôleur de l'Organisation des Nations Unies a présenté au Conseil de sécurité le troisième rapport soumis au Conseil par le Secrétaire général, en application du paragraphe 3 de la résolution 1905 (2009), sur les dispositions régissant le versement du produit des exportations de pétrole et de gaz au Fonds de développement pour l'Iraq. Le Président du Comité iraquien des experts financiers, M. Abdul Basit Turki Said, a présenté le troisième rapport trimestriel du Gouvernement iraquien en application du paragraphe 5 de la même résolution et a expliqué aux membres du Conseil la proposition iraquienne de proroger d'une année supplémentaire l'immunité du Fonds de développement pour l'Iraq.

19. Le 30 septembre, mon Coordonnateur de haut niveau chargé de la question du sort des Koweïtiens et nationaux d'autres pays portés disparus et du retour des biens koweïtiens, Gennady Tarasov, s'est rendu au Koweït pour rencontrer notamment le Sous-Secrétaire du Ministère des affaires étrangères du Koweït et Président par intérim du Comité national koweïtien pour les affaires concernant les personnes disparues et les prisonniers de guerre. Les responsables koweïtiens ont réaffirmé qu'ils souhaitaient avoir de bonnes relations avec l'Iraq et ont souligné que le nouveau gouvernement iraquien devait faire des progrès concrets et tangibles sur le terrain pour retrouver les nationaux et archives du Koweït et de pays tiers qui

avaient disparu. Le Coordonnateur de haut niveau a l'intention de se rendre à Bagdad et au Koweït durant la deuxième quinzaine de novembre pour poursuivre ses consultations avec les autorités iraqiennes et koweïtiennes.

III. Activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

A. Activités politiques

20. Durant la période à l'examen, mon Représentant spécial a eu de fréquents entretiens avec les dirigeants iraqiens pour les encourager à progresser dans la formation du gouvernement et a proposé l'assistance de l'Organisation. En particulier, depuis la première session du Conseil des représentants en juin, l'accent a été mis sur la nécessité de réunir toutes les parties en temps voulu pour consigner les accords nécessaires à la constitution d'un gouvernement durable au sein duquel toutes les parties seraient représentées. La MANUI a aussi continué à faciliter les efforts visant à régler les problèmes de réconciliation nationale, s'agissant en particulier d'améliorer les relations arabo-kurdes et de régler les différends concernant les frontières internes. Le retard dans la formation d'un nouveau gouvernement national a sérieusement entravé les progrès à cet égard, même s'il a fourni aux parties prenantes la possibilité d'étudier différents moyens de réaliser des progrès sur ces problèmes critiques.

21. La MANUI a continué de s'employer activement à faciliter et appuyer le dialogue entre les parties arabo-kurdes dans le Gouvernorat de Ninewa en vue de mettre fin au boycottage du Conseil provincial et de l'administration par la Liste fraternelle de Ninewa, un parti kurde local. Durant la période à l'examen, la MANUI a facilité une série de pourparlers entre les divers partis de Ninewa, y compris les dirigeants locaux arabes et kurdes, ainsi que les représentants du Gouvernement régional du Kurdistan et du Gouvernement iraqien. Des comités ont été constitués et chargés d'élaborer des plans pour renforcer la sécurité des populations minoritaires, améliorer l'accès aux services et à l'enseignement, et garantir la jouissance des droits politiques, culturels, religieux et administratifs. Des discussions ont aussi porté sur les préoccupations exprimées en matière de partage du pouvoir, les problèmes de sécurité, les mesures de confiance par l'échange de détenus ainsi que la fourniture de services dans le Gouvernorat. Il faut espérer que les parties achèveront leurs négociations une fois le nouveau gouvernement constitué.

22. En réponse aux préoccupations et besoins exprimés par les communautés ethniques et religieuses du nord de l'Iraq, et dans le cadre du dialogue politique permanent entre les parties arabe et kurde à Ninewa, un comité des communautés ethniques et religieuses a été créé à Mossoul. La MANUI continue de faciliter les réunions consacrées par celui-ci à la sécurité des diverses minorités ethniques et religieuses et à la protection de leurs droits juridiques, politiques et socioculturels. Ce comité compte parmi ses membres des représentants de l'administration de Ninewa, du Gouvernement régional du Kurdistan et du Gouvernement iraqien. Le Comité s'est réuni régulièrement et il a créé des sous-comités s'occupant de la sécurité, de l'enseignement et des services et des droits politiques, religieux, culturels et administratifs. Ces sous-comités ont présenté une série de recommandations que le Comité des communautés ethniques et religieuses doit

examiner lors de sa prochaine réunion. Une fois approuvées, ces recommandations devraient être communiquées pour examen aux autorités compétentes.

23. La MANUI continue de dialoguer avec les dirigeants des principaux blocs parlementaires en ce qui concerne le statut du Processus de révision constitutionnelle lors de la prochaine session parlementaire. On envisage qu'une fois le nouveau gouvernement constitué, des amendements constitutionnels, tels que recensés lors de débats et dans des rapports parlementaires antérieurs, seront peut-être parmi les priorités du nouveau parlement lorsque celui-ci reprendra ses travaux ordinaires. Des amendements constitutionnels qui doivent être examinés concernent notamment les pouvoirs de la présidence iraquienne et la formation du Conseil de la fédération, la répartition des pouvoirs entre le gouvernement central et les gouvernorats, les mécanismes de partage des recettes, notamment celles provenant des hydrocarbures, les dispositions constitutionnelles concernant le statut des territoires en litige à l'intérieur du pays, notamment la ville de Kirkouk, et la réforme des institutions.

24. Mon Représentant spécial s'est rendu à Koweït du 26 au 28 octobre et a rencontré le Premier Ministre koweïtien, S. M. le cheik Nasser Al-Mohammed Al-Ahmed Al-Jaber Al-Sabah, ainsi que le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, le cheik Mohammed Al-Sabah Al-Salem Al-Sabah, entre autres. Les entretiens ont notamment porté sur les faits nouveaux concernant l'application des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la normalisation des relations entre l'Iraq et le Koweït et les progrès réalisés en la matière, en particulier en ce qui concerne l'entretien de la frontière, l'indemnisation et les personnes et biens disparus.

B. Activités d'assistance électorale

25. Depuis la certification des résultats des élections en juin 2010, la MANUI, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et l'International Foundation for Electoral Systems, a facilité une série d'événements au bénéfice de la Haute-Commission électorale indépendante iraquienne en vue d'évaluer comment se sont déroulées les élections parlementaires cette année et d'élaborer des recommandations propres à améliorer les élections à l'avenir. Le processus d'examen porte sur les aspects techniques, par exemple la manière de faciliter la publication des résultats certifiés, ainsi que l'examen de l'impact des élections sur le milieu dans lequel elles ont lieu, notamment la coopération avec les parties prenantes extérieures et le cadre juridique applicable. Il est tenu compte des résultats de cet examen permanent, et c'est ainsi que la Haute-Commission électorale indépendante est en train de créer dans tout le pays au niveau du district des bureaux permanents où les électeurs pourront s'inscrire en permanence et elle appuie des activités de formation et d'information. Actuellement, les bureaux où les électeurs peuvent s'inscrire ne sont ouverts que pendant une brève période avant l'élection.

26. En septembre 2010, le Comité directeur du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq administré par l'ONU a approuvé un projet de développement institutionnel à l'appui de la Haute-Commission électorale indépendante d'un montant de 24,8 millions de dollars. Ce projet, qui sera exécuté par le PNUD et l'UNOPS sous la coordination d'ensemble de la MANUI, représente une approche stratégique de

l'action menée pour faire de la Haute-Commission, au cours des trois prochaines années, une institution viable, professionnelle et indépendante, ainsi que pour renforcer l'environnement dans lequel les élections ont lieu. Les objectifs du projet sont fondés sur les besoins, en termes de capacités, recensés par la Haute-Commission électorale en consultation avec la MANUI, le PNUD et l'UNOPS, ainsi que sur les enseignements tirés des élections au Conseil des représentants.

27. En août 2010, la Haute-Commission électorale indépendante a indiqué au Gouvernement régional du Kurdistan qu'elle était prête à organiser les élections au conseil du Gouvernorat qui doivent avoir lieu dans la région. Elle a proposé un plan opérationnel, un calendrier et un budget estimatif pour ces élections. Elle a aussi identifié des questions appelant des éclaircissements avant que des élections puissent être organisées, comme celle de savoir comment obtenir les données démographiques nécessaires pour déterminer le nombre de sièges dans chaque conseil de gouvernorat. La Haute-Commission a déclaré que les élections devaient avoir lieu au moins 180 jours après leur annonce et l'allocation des ressources nécessaires. Aucune date n'a encore été fixée. La MANUI a continué d'aider la Haute-Commission à se tenir prête à exercer ses fonctions en cas d'élections. Un projet de loi portant création d'une commission électorale régionale indépendante pour le Kurdistan qui serait chargée d'organiser et de superviser les élections dans la région a été présenté au Parlement régional du Kurdistan en juillet 2010. Ce projet de loi est toujours à l'examen. Au cas où une telle commission électorale serait créée, une coordination étroite avec la Haute-Commission électorale indépendante sera nécessaire pour clarifier les rôles respectifs de chacune de ces commissions.

C. Préparation technique du recensement

28. Avec le concours du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), la MANUI apporte son concours à la préparation du recensement national prévu en Iraq. Le FNUAP a fourni une assistance technique au Gouvernement iraquien aux fins de la planification et de l'organisation du recensement, notamment en exécutant un programme de renforcement des capacités sur une grande échelle au bénéfice de l'équipe iraquienne chargée du recensement. Les préparatifs techniques de celui-ci, y compris les plans, questionnaires, outils, manuels et formulaires, ont pris fin le 22 septembre 2010 et ont été approuvés par la Commission consultative technique internationale pour le recensement en Iraq, qui est coprésidée par la Division de statistique de l'ONU et le Ministère de la planification et facilitée par le FNUAP.

29. Le 22 septembre, à l'invitation du Ministère de la planification, la MANUI et le FNUAP ont participé à une réunion présidée par le Premier Ministre, M. al-Maliki à laquelle participaient les ministres compétents pour examiner les critiques émises contre le recensement et réfléchir aux moyens de dissiper les préoccupations exprimées. En préparation de la réunion, la MANUI et le FNUAP ont présenté des propositions en vue de l'élaboration d'un code de conduite du recensement et souligné qu'il importait de consulter toutes les parties pour s'assurer d'un consensus politique.

D. Aide humanitaire, reconstruction et développement

30. Malgré le retard dans la formation d'un gouvernement, l'ONU a continué à axer son assistance sur les initiatives nationales clefs de développement. Je me félicite en particulier du travail que la MANUI et l'équipe de pays de l'ONU ont accompli dans les domaines du développement du secteur privé et de la création d'emplois, qui sont importants pour que l'Iraq progresse vers un avenir meilleur. En septembre, grâce aux efforts conjoints de la MANUI, du PNUD, de la Banque mondiale et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'élaboration d'une « feuille de route pour la restructuration des entreprises publiques » a été achevée et approuvée par le Gouvernement iraquien. Cette étape marque le départ de la plus importante réforme économique après sept ans d'instabilité. De plus, je tiens à rendre hommage aux efforts faits par le Programme alimentaire mondial (PAM) pour élargir son programme de travail contre rémunération afin que plus de 11 000 personnes vulnérables vivant dans les régions d'Iraq les plus affectées par la violence et l'insécurité en bénéficient. Ce programme fournit aux bénéficiaires un emploi à court terme dans des projets d'infrastructures agricoles, l'objectif à long terme étant que les intéressés aient de quoi se nourrir.

31. Au 30 septembre 2010, le portefeuille du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement représentait 1,43 milliard de dollars de dollars sur la base d'engagements totaux des donateurs de 1,36 milliard de dollars et d'un montant de 71 millions de dollars représentant des intérêts échus sur les ressources du Fonds. En juillet 2010, la Commission européenne a déposé 2,8 millions d'euros au titre de la dernière contribution de donateurs devant être versée au Fonds. Un examen indépendant de celui-ci a été mené par la société PriceWaterhouseCoopers. Ses conclusions préliminaires confirment que le Fonds a beaucoup facilité la mobilisation des ressources et la coordination entre gouvernements, organismes des Nations Unies et partenaires de développement.

32. Quelque 2 000 iraqiens supplémentaires s'enregistrent maintenant chaque mois dans les bureaux du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) de la région, pour la plupart en République arabe syrienne. Dans le même temps, le HCR a constaté le retour de quelques 13 000 réfugiés en septembre, soit le chiffre le plus bas pour les retours de l'année 2010. Les violences, le manque de possibilités d'emploi et de services publics et les retards dans la formation du nouveau gouvernement ont été cités parmi les raisons expliquant le faible taux de retour et les nouveaux déplacements. En même temps, plusieurs pays européens ont rapatrié de force des iraqiens en Iraq, ce qui va à l'encontre des directives du HCR en matière de protection. Le HCR s'est félicité de la décision de la Cour européenne des droits de l'homme qui interdit d'expulser les demandeurs d'asile iraqiens dont la demande a été rejetée. Sous la direction de ma Représentante spéciale adjointe et Coordinatrice humanitaire pour l'Iraq, l'équipe humanitaire du pays a poursuivi ses travaux avec ses partenaires et les autorités locales pour que les besoins soient satisfaits.

33. Le 3 octobre, l'Organisation des Nations Unies pour la science, l'éducation et la culture (UNESCO) a commencé une étude scientifique sur les eaux souterraines en Iraq pour améliorer la capacité du Gouvernement de faire face à la pénurie d'eau dans le pays. Ce projet fournira au Gouvernement iraquien une masse de nouvelles données sur l'état des eaux souterraines et lui permettra de réagir efficacement en cas

de pénurie d'eau dans les régions les plus affectées. Le projet améliorera également la planification de nouveaux projets agricoles et permettra de gérer de manière viable les aquifères souterrains de l'Iraq. Dans le domaine de l'enseignement, l'UNESCO et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont lancé le premier atelier national pour l'enseignement dans le cadre du Programme conjoint de modernisation du secteur public iraquien financé par l'Union européenne. Cet atelier, organisé à Erbil, a réuni pour la première fois des conseillers ministériels, des présidents d'université et les chefs des directions de l'éducation.

34. Le Conseil des ministres iraqiens a, durant la période à l'examen, approuvé le premier programme national d'alimentation scolaire. Pour marquer son partenariat avec le PAM, le Gouvernement iraquien a fourni 17 millions de dollars pour le démarrage de ce projet que le PAM exécutera durant l'année scolaire 2010-2011 au bénéfice des districts les plus vulnérables d'Iraq tout en renforçant les capacités du Ministère de l'éducation.

35. Les activités de l'ONU en Iraq ont été mises en lumière dans le cadre d'un certain nombre de journées mondiales célébrées durant la période à l'examen. Ma Représentante spéciale adjointe et Coordinatrice humanitaire a, en sa qualité de Coordinatrice humanitaire, célébré la Journée humanitaire mondiale en se rendant à Erbil et à Dohouk et en prononçant une allocution. Elle a également représenté l'ONU lors d'un événement organisé à Erbil dans le cadre de la Journée internationale de la paix, événement qui avait pour la première fois lieu en Iraq et auquel a participé le Président du Gouvernement régional du Kurdistan. Lors de la Journée internationale de l'alphabétisation, l'UNESCO a demandé aux institutions nationales et à la société civile d'œuvrer en commun pour promouvoir l'alphabétisation au service d'un développement durable et ouvert à tous en Iraq. Le Ministère de la construction et du logement a célébré la Journée internationale de l'habitat en lançant la politique nationale iraquienne du logement, élaborée avec l'appui du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

E. Droits de l'homme

36. L'insécurité, principalement les attentats terroristes commis par des insurgés et des extrémistes ainsi que les crimes violents perpétrés par les bandes criminelles, continue de toucher la population civile. En outre, les civils sont parfois victimes des opérations de contre-insurrection et de lutte contre le terrorisme.

37. Les assassinats ciblés se poursuivent également. Le 7 septembre, un présentateur de la chaîne de télévision Al-Iraqia a été tué par un groupe armé non identifié à Bagdad. Dans deux incidents similaires survenus à Mossoul les 7 et 8 septembre, deux présentateurs d'un programme religieux sur la chaîne de télévision par satellite Al Mosullia ont été tués par des hommes armés. Le 2 octobre, des engins explosifs improvisés ont explosé près du convoi de trois représentants du Gouvernement, qui ont toutefois échappé à cette tentative d'assassinat.

38. La MANUI a constaté une certaine amélioration des conditions de détention dans la région du Kurdistan au cours des 10 derniers mois, en particulier une amélioration des conditions de vie et d'accès aux services médicaux dans les centres de détention de Soulaïmaniyah et de Dahouk, gérés par Asayesh. Les durées de détention provisoire en attente d'inculpation ont également fortement diminué,

puisque aucun cas de détention supérieure à la durée légale n'a été signalé. Toutefois, les conditions de vie à l'intérieur des prisons et des centres de détention relevant du Ministère de l'intérieur ne se sont guère améliorées. Dans les prisons d'Arbil et de Soulaïmaniyah relevant du Ministère du travail et des affaires sociales, la MANUI a constaté un surpeuplement carcéral considérable, et l'existence de cellules sans aération ni lumière naturelle. Dans d'autres régions d'Iraq, en particulier à Basra et à Bagdad, la MANUI a toujours des difficultés à se rendre dans les prisons et installations de détention administrées par l'État.

39. Afin de pouvoir dresser un tableau complet de la situation, la MANUI a rencontré à plusieurs occasions, en septembre et en octobre, de hauts représentants du Gouvernement, des avocats et des représentants d'organisations non gouvernementales qui suivent la situation dans les prisons et les centres de détention. D'après les avocats et les représentants des organisations non gouvernementales, la législation iraquienne, comme les normes internationales en matière de droits de l'homme, sont systématiquement violées et, dans les prisons officielles comme dans les centres de détention non officiels et illégaux, les détenus seraient victimes de torture, de mauvais traitements et de viols afin d'obtenir leurs aveux. La MANUI cherche actuellement à obtenir un accès sans réserve à l'ensemble des lieux de détention et des prisons en Iraq, et encourage le Gouvernement iraquien à assurer le respect des droits des détenus et à enquêter sur les allégations d'existence de prisons et de centres de détention illégaux.

40. La MANUI constate avec préoccupation une augmentation des cas déclarés de harcèlement et d'intimidation à l'encontre des personnes déplacées à Kirkouk, notamment de menaces d'expulsion, et continue à suivre de près la situation. Mon Représentant pour les droits de l'homme des personnes déplacées, Walter Kälin, a tout particulièrement insisté sur cette question lors de sa visite en Iraq du 25 septembre au 3 octobre 2010, lors de laquelle, il a rencontré le Premier Ministre, le Vice-Ministre chargé des personnes déplacées et des migrations, des représentants du Comité de suivi et de mise en œuvre pour la réconciliation nationale, le Ministre des droits de l'homme, le Vice-Premier Ministre, le Ministre de l'intérieur et le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement régional du Kurdistan, ainsi que des représentants de la communauté internationale. Il s'est rendu dans des camps de personnes déplacées aux environs de Bagdad et au Kurdistan. Il a demandé au Gouvernement de faire davantage d'efforts et à la communauté internationale de protéger les droits de l'homme des personnes déplacées, de répondre à leurs besoins immédiats et de trouver des solutions permettant de mettre fin durablement aux déplacements, ce qui passe nécessairement par l'élaboration d'une stratégie globale qui prenne en compte l'ensemble des communautés touchées, y compris les communautés d'accueil et celles qui se trouvent dans les zones de retour.

41. La situation dans le camp Ashraf depuis le départ de la force des États-Unis le 2 juillet 2010 est préoccupante. Le Gouvernement iraquien a interdit, pour des raisons de sécurité, l'entrée dans le camp d'un certain nombre de fournitures telles que matériaux de construction, tuyaux en métal et matériel de plomberie, herbicides, insecticides et produits toxiques de lutte contre les ravageurs. Par ailleurs, un certain nombre de points de contrôle ont été mis en place dans le camp et de nouveaux haut-parleurs ont été installés à l'est et au sud du camp afin de diffuser des messages aux résidents. Les dirigeants du camp affirment que ces mesures sont destinées à renforcer les contrôles en vue de la réinstallation des personnes déplacées, ce à quoi ces dernières se sont toujours refusées. Les autorités iraquiennes ont déclaré que la

situation dans le camp d'Ashraf ne pourra persister indéfiniment et qu'elles informeront la MANUI et le Comité international de la Croix-Rouge lorsque le moment sera venu d'en transférer les occupants. Plusieurs petits différends entre résidents et officiers irakiens locaux auraient débouché sur des actes de violence en octobre, et certains résidents auraient été blessés. La MANUI a demandé aux deux parties de faire preuve de modération, de respecter les droits de l'homme et les normes humanitaires tout en respectant la législation irakienne et en reconnaissant la souveraineté de l'Iraq s'agissant de l'adoption de nouvelles décisions, dans le respect des normes applicables du droit international.

F. Questions de sécurité, opérationnelles et logistiques

Évaluation de la situation en matière de sécurité pendant la phase de transition

42. Bien que l'Iraq continue de développer ses moyens d'assurer la sécurité dans le pays, de nombreux problèmes demeurent. Les groupes armés d'opposition montrent toujours qu'ils sont capables de mener des opérations telles que la série d'attentats menés le 3 novembre à Bagdad qui a fait 91 morts et plus de 380 blessés. Le 8 novembre, deux attentats dirigés contre des pèlerins chiïtes ont fait au moins 13 morts, dont de nombreux Irakiens, à Karbala et à Najaf.

43. Il est important de noter que, le 19 octobre, le convoi qui a ramené mon Représentant spécial en Iraq, après que celui-ci ait eu une importante réunion avec le grand ayatollah Ali al-Sistani, et dans lequel se trouvaient d'autres membres du personnel de l'ONU, a été victime d'un attentat perpétré au moyen d'un engin explosif improvisé à proximité de Najaf, ce qui donne à penser que l'ONU reste une cible privilégiée. Aucun membre du personnel de l'ONU n'a été blessé, mais un membre des forces irakiennes de sécurité qui assurait la protection du convoi a été tué, et plusieurs autres ont été blessés dans cet incident.

44. Si la violence est beaucoup moins importante qu'en 2006 et en 2007, époque à laquelle elle avait atteint son paroxysme, les activités des groupes armés d'opposition persistent, principalement dans le nord, le centre-nord, l'ouest, le centre et le centre-sud du pays. Al-Qaida en Iraq reste particulièrement actif dans le Gouvernorat de Diyala. En dépit de plusieurs opérations de sécurité menées dans la région de Ba'qouba, ses capacités restent intactes. Dans le Gouvernorat d'Anbar, comme à Ramadi et à Fallujah, plusieurs attentats importants ont pris pour cible les forces irakiennes de sécurité. À Fallujah, les policiers sont presque quotidiennement victimes d'attentats perpétrés au moyen d'engins explosifs improvisés. Dans le sud du pays, l'explosion à Basra dans la soirée du 7 août 2010 de plusieurs véhicules piégés sur un marché où se trouvait une foule importante, qui a fait au moins 43 morts et plus de 180 blessés, est un exemple des attaques menées par Al-Qaida en Iraq contre la population chiïte.

45. Le retrait des forces américaines aura probablement des conséquences à court-moyen terme pendant que le Gouvernement central cherchera à prendre en charge la question de la sécurité dans le pays. Étant donné que les forces des États-Unis sont désormais moins exposées, les groupes armés d'opposition ont modifié leur tactique et utilisent davantage des armes à longue portée sans viser de cible précise. Cette situation continuera d'avoir des conséquences sur la présence de l'ONU dans des villes comme Bagdad, Kirkouk et Mosul. Par exemple, depuis le 1^{er} octobre, la base

d'opération avancée « Warrior » de Kirkouk, qui est un poste opérationnel de la MANUI, a été 24 fois la cible de tirs indirects. En raison de la fréquence de ces attaques, la MANUI a temporairement réduit ses effectifs en attendant que de nouvelles mesures de sécurité soient en place. Les activités des groupes armés d'opposition continueront également de présenter un risque significatif pour les opérations menées par l'ONU dans le pays. Les tirs indirects contre la zone internationale ont fortement augmenté depuis l'année dernière, passant de 29 en 2009 à plus de 50 jusqu'à présent en 2010.

Opérations et logistique

46. Suite à la réduction des effectifs des forces des États-Unis, et donc de l'appui fourni en matière de sécurité et de logistique, la MANUI a identifié et commencé à mettre en œuvre de nouveaux mécanismes afin de pouvoir agir de façon plus indépendante. Des représentants du Siège de l'ONU et de la MANUI continuent de rencontrer périodiquement des représentants des États-Unis afin d'assurer une transition sans heurt.

47. La MANUI a officiellement demandé au Gouvernement iraquien son soutien pour l'obtention de bâtiments à Bagdad et l'installation d'un bureau régional à Kirkouk. Différentes options concernant la création d'un bureau régional à Bassorah sont actuellement examinées.

IV. Observations

48. Je félicite tous les blocs politiques et leurs dirigeants pour s'être engagés dans un processus collectif et être parvenus à un accord qui semble avoir mis fin à l'impasse dans laquelle se trouvait le processus de formation du Gouvernement. Cette percée représente une étape majeure du processus de démocratisation de l'Iraq et devrait ouvrir la voie à la première transition pacifique entre les gouvernements élus dans un Iraq pleinement souverain. Je félicite le Président Talabani de sa réélection, ainsi que MM. Al-Najeefi, Qusai al-Suhail et Aref Tayfour de leur élection en tant que Président et Vice-Présidents de l'Assemblée nationale, respectivement. J'accueille avec satisfaction la nomination du Premier Ministre désigné, M. al-Maliki. Des problèmes persistent toutefois, notamment la nécessité de parvenir à un accord au sujet d'autres principaux postes du Gouvernement et portefeuilles ministériels, ainsi d'adopter un programme national qui donne au peuple iraquien espoir en l'avenir. Les dirigeants politiques doivent maintenant honorer les accords conclus au cours des derniers mois et veiller que toutes les communautés aient le sentiment de participer au processus politique. Toujours dans cet esprit de partenariat et d'unité nationale, j'encourage les dirigeants irakiens à terminer rapidement la formation d'un nouveau Gouvernement sans exclusive, largement participatif et qui recueille l'appui du peuple iraquien. Des progrès à cet égard contribueront à mettre le pays sur la voie de la démocratie, de la réconciliation nationale et de la stabilité à long terme.

49. Je félicite également le Président Barzani de la région du Kurdistan iraquien d'avoir accueilli, d'abord à Erbil, puis à Bagdad, l'ensemble des parties pour des pourparlers qui ont relancé les négociations en vue de la formation du Gouvernement. L'accord auquel sont parvenus les principaux blocs politiques montre clairement comment les dirigeants du pays peuvent coopérer et servir

l'intérêt collectif du peuple iraquien. Il s'agit là d'un signal fort concernant l'orientation future du pays, et j'espère qu'il encouragera les dirigeants à résoudre les nombreux problèmes politiques, socioéconomiques et de sécurité qui demeurent. Il faudra en particulier régler le problème des frontières intérieures, notamment le statut de Kirkouk, trouver une formule pour le partage des ressources naturelles, mettre en place un mécanisme de partage des recettes, adopter une législation dans le domaine des hydrocarbures, parvenir à un accord sur les relations entre les niveaux fédéral, régional et provincial, procéder à la révision de la Constitution et renforcer les institutions de gouvernance, l'état de droit et le respect des droits de l'homme. En consultation avec le nouveau Gouvernement, la MANUI continuera d'appuyer les efforts visant à résoudre ces questions.

50. S'il faut se féliciter des événements politiques récents, il ne faut pas oublier que les huit mois qui ont été nécessaires pour former un Gouvernement ont été marqués par un sentiment d'insécurité. L'augmentation récente du nombre d'incidents dans tout le pays, notamment dans le nord et à Bagdad, ainsi que les attentats contre les forces iraquiennes de sécurité et des civils innocents, en particulier, reste particulièrement préoccupante. J'ai été particulièrement frappé et attristé par l'attentat contre l'église Notre-Dame du Salut de Bagdad, qui a fait de nombreux morts et des dizaines de blessés. Cet attentat montre à quel point les chrétiens et les minorités du pays sont quotidiennement exposés à des risques de violence et à l'intimidation. Je condamne également les attentats ignobles commis contre des pèlerins shiites à Karbala et à Najaf. J'exhorte le Gouvernement iraquien à en traduire les auteurs en justice et à faire en sorte que tous les Iraquiens, quelles que soient leurs croyances, bénéficient d'une protection appropriée et puissent pratiquer leur foi en paix.

51. L'amélioration des relations entre Arabes et Kurdes dans le nord du pays devrait également être considérée comme prioritaire car elle pourrait avoir des implications plus générales pour le reste du pays. Je me félicite du dialogue politique qui se déroule actuellement à Ninewa, et j'exhorte tous ceux concernés à chercher à mettre fin au boycott kurde du Conseil du Gouvernorat de Ninewa, qui pourrait contribuer à apaiser les tensions dans toutes les zones contestées. La MANUI continuera à aider les parties à trouver des solutions acceptables par tous.

52. L'accélération du rythme de développement et de reconstruction, comme prévu par le Plan national de développement, sera également une priorité. La formation d'un nouveau Gouvernement n'aura que peu d'intérêt pour l'homme de la rue si cela ne se traduit pas par un début d'amélioration sensible de ses conditions de vie, notamment de la fourniture des services essentiels, et par la création de nouveaux emplois. À cette fin, l'ONU est déterminée à conseiller et à appuyer le nouveau Gouvernement afin qu'il puisse répondre aux besoins du peuple iraquien et progresser en vue des objectifs du Millénaire pour le développement. Par ailleurs, les structures de gouvernance indispensables à la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) sont en cours de constitution et devraient être en place une fois que la formation du Gouvernement sera achevée. Des discussions positives ont eu lieu avec le Cabinet du Premier Ministre et avec le Ministère de la planification et j'espère pouvoir faire état dans mon prochain rapport du lancement du fonds d'affectation spéciale pour le PNUAD.

53. Si l'accent est désormais mis sur le développement à long terme, il reste néanmoins de nombreux besoins humanitaires, notamment concernant les personnes

déplacées et les réfugiés. Le manque de moyens à cet égard reste préoccupant dans la mesure où aucune nouvelle contribution n'a été reçue à l'appui du Plan d'action humanitaire pour l'Iraq. Je remercie certes la communauté des donateurs et le Gouvernement iraquien du soutien apporté jusqu'à aujourd'hui, mais je lance à nouveau un appel en faveur de l'accroissement des ressources afin de permettre à l'ONU et à ses partenaires de continuer à venir en aide aux populations vulnérables d'Iraq.

54. J'espère qu'une fois le nouveau Gouvernement constitué, l'Iraq s'acquittera rapidement des obligations qui lui incombent en vertu des résolutions du Conseil de sécurité, notamment concernant le Koweït, et en particulier le rapatriement des ressortissants et des biens koweïtiens. J'encourage également l'Iraq à réaffirmer son engagement à respecter la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité concernant ses frontières terrestres et maritimes, car cela constituerait une importante mesure de confiance. Je suis convaincu que des progrès dans ces domaines permettraient au Conseil de sécurité de donner suite au rapport (S/2009/385) que j'ai présenté le 27 juillet 2009 en application de la résolution 1859 (2008) et d'examiner les mesures à prendre pour normaliser pleinement le statut international de l'Iraq. J'encourage par ailleurs vivement les voisins de l'Iraq à engager en priorité des pourparlers avec le Gouvernement iraquien au sujet de questions d'intérêt mutuel. À cet égard, je me félicite de la décision de l'Iraq et de la République arabe syrienne de rétablir pleinement leurs relations diplomatiques et du retour en poste de leurs ambassadeurs respectifs. L'initiative de l'Arabie saoudite à l'appui du processus de formation du Gouvernement et de réconciliation est également bienvenue. Elle contribuera à renforcer la stabilité non seulement en Iraq mais dans l'ensemble de la région.

55. J'espère sincèrement que la formation d'un nouveau Gouvernement se traduira par une amélioration de la sécurité dans le pays. Toutefois, la situation restera difficile dans un avenir prévisible. L'attentat qui a visé récemment le convoi de mon Représentant spécial près de Najaf ainsi que l'intensification des tirs indirects à Kirkouk et à Bagdad, où se trouvent les installations de l'ONU, nous rappellent clairement les dangers auxquels le personnel de l'ONU est confronté quotidiennement.

56. De plus, les opérations de l'ONU sont rendues encore plus difficiles par le retrait en cours de l'armée des États-Unis. L'ONU est devenue de plus en plus autonome, au cours des dernières années mais elle devra en outre désormais assumer certaines fonctions en matière de sécurité et de logistique qui étaient jusqu'à présent assurées par les États-Unis, ce qui ne sera possible qu'avec un appui financier important des États Membres, sur la base des propositions formulées par la MANUI dans le cadre de son projet de budget pour 2011.

57. Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer mon engagement personnel à veiller que l'ONU continue de venir en aide au peuple et au Gouvernement iraqiens, conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité par sa résolution 1936 (2010). Je voudrais également remercier mon Représentant spécial, le personnel de la MANUI, le personnel recruté sur le plan local et sur le plan international ainsi que le personnel des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, pour leurs efforts incessants et leur détermination à construire un meilleur avenir pour le peuple iraquien.